

## Note de position

### Sur les amendements relatifs aux crédits liés au Mécanisme de soutien à la production d'hydrogène

*Deux amendements adoptés en commission des Finances au Sénat annulent 400 millions d'euros de crédits d'engagement prévus pour le Mécanisme de soutien à la production d'hydrogène par électrolyse (MSP). Attendu depuis deux ans par la filière hydrogène, la suppression de plus de 50% des autorisations d'engagement provisionnées pour la première tranche du MSP pourrait mettre en péril la réussite de la stratégie nationale hydrogène. Il est vital de maintenir les AE prévues pour ce mécanisme en 2025 au niveau initialement prévu par le Gouvernement, i.e 692,5M€.*

### Le Mécanisme de soutien à la production (MSP) : un lancement rapide impératif

Avec le soutien stratégique apporté par l'Etat aux *gigafactories* de fabrication des technologies-clés de l'hydrogène (électrolyseurs ...), le MSP constitue la clé de voûte de la Stratégie nationale hydrogène. Ce mécanisme prévoit de soutenir le déploiement de projets de production d'hydrogène électrolytique pour la décarbonation des industries dites de base, stratégiques : acier, engrais azotés, chimie de base (polyamides, méthanol industriel). Ces projets visent à la fois la décarbonation de sites industriels existants mais aussi l'implantation de nouveaux sites venant renforcer la base industrielle française et réduire certaines dépendances extérieures exposant fortement l'économie nationale (e.g engrais azotés, aujourd'hui importés à 75%).

Le MSP est prévu par l'ordonnance du 17 février 2021. Une 1<sup>ère</sup> tranche aurait pu être lancée dès 2023 compte tenu des projets en développement sur le territoire. Un projet de cahier des charges a été soumis à consultation en octobre 2023 pour une ouverture de la procédure de dialogue concurrentiel initialement attendue début 2024 : le sujet a été passé sous silence au 1<sup>er</sup> semestre malgré les appels de la filière, avant d'être reporté de facto à 2025 avec la dissolution et l'instabilité politique qui s'en est suivie. Alors que le lancement du MSP a déjà fait l'objet de multiples reports politiques, et que la filière française commence à accuser un retard sur d'autres Etats malgré ses atouts objectifs, diminuer le budget de la 1<sup>ère</sup> tranche pourrait mettre en péril la réussite de la Stratégie nationale hydrogène, et des industries qui y sont liées.

En France et en Europe, les industries de base – peu visibles mais essentielles à l'ensemble de l'économie, et à notre souveraineté – sont aujourd'hui dans une situation d'extrême vulnérabilité ; leur maintien sur le continent dépendra de la capacité des industriels à se positionner sur le « segment » de la décarbonation. Le rôle du politique sera décisif pour permettre cette transition. C'est ce qu'a mis en lumière la [tribune transpartisane](#) du 10 novembre 2024. Alors que l'engagement du MSP, avec l'effet d'entraînement anticipé sur le déploiement des capacités d'électrolyse en France, est un des leviers importants de réindustrialisation et de création d'emplois sur le territoire, les deux amendements visés vont totalement à l'encontre de ce sujet qui rassemble.

Ce qui sera acté sur le sujet dans le PLF 2025 pourrait donc être posé dans ces termes schématiques : à 2035 prépare-t-on une France qui, manquant ses cibles d'électrification, serait largement excédentaire en électricité et deviendrait un simple exportateur d'une « commodité électrique » pour nos voisins européens ? ou crée-t-on maintenant les conditions pour capitaliser sur notre mix décarboné et transformer une partie de cet atout électrique en valeur ajoutée industrielle et en emplois durables sur notre territoire ?

Enfin le MSP sera central pour que les gigafactories d'électrolyseurs soutenues publiquement via les Projets importants d'intérêt commun (PIIEC) puissent sécuriser leurs carnets de commandes.

**L'impact socio-économique d'une réussite de la filière hydrogène française est chiffré : dans une étude commandée par France Hydrogène, le cabinet BDO a démontré qu'à 2035 la filière pourrait contribuer à hauteur de 8% à la réduction du déficit commercial français (publication résultats le 9 décembre). Nous sommes actuellement à la croisée des chemins et la décision du lancement rapide du MSP à hauteur des besoins décidera de la concrétisation de ce potentiel, ou de la mise en péril de la filière hydrogène française.**

## La nécessaire suppression de l'amendement sur le MSP

Il est ainsi nécessaire de revenir sur l'amendement adopté en commission des Finances et de maintenir les 692M€ initialement prévus pour le financement de la première tranche du MSP. France Hydrogène répond ci-après aux différents points de cet amendement.

### Ecueils de la justification calendaire

Le projet de cahier des charges publié en 2023 prévoyait en effet un délai excédant les 12 mois pour le déblocage des aides après l'ouverture de la première phase de dépôt des candidatures. Ainsi, la suppression des crédits de paiement gagés pour l'année 2025 est justifiée, et France Hydrogène ne s'opposera pas à un amendement qui annulerait ces 25M€ de CP.

Toutefois, le lancement d'un appel d'offre implique de provisionner un budget pluriannuel couvert par des autorisations d'engagement au moment de l'ouverture de la procédure, puisque ledit AO est précisément dimensionné pour répondre à un besoin technique qui est budgété. La suppression des 400M€ de crédits d'engagement ne peut donc ici être justifiée par les éléments calendaires mis en avant dans l'exposé des motifs.

Par ailleurs, l'exécutif a d'ores-et-déjà la possibilité d'ouvrir la procédure de dialogue concurrentiel, la notification de la Commission pour la validation de l'aide n'étant nécessaire que pour la publication du cahier des charges final (post dialogue concurrentiel donc). Plus qu'une possibilité, cette ouverture de la procédure de dialogue concurrentiel avant la fin de l'année est nécessaire : d'abord pour ne pas cumuler de nouveaux mois de retard, très préjudiciables aux industriels ; ensuite parce que cela démontrerait à la Commission l'engagement de la France pour la structuration de la filière électrolytique, et aiderait ainsi à accélérer la procédure de notification du mécanisme – qui est en bonne voie – ainsi que l'audibilité de la voix française dans le cadre des négociations en cours sur l'acte délégué définissant l'hydrogène bas-carbone (les deux sujets étant intrinsèquement liés). Inversement, il est fort probable qu'une nouvelle attaque contre le MSP dans le budget 2025 aurait des effets préjudiciables dans les négociations européennes, avec de possibles nouveaux retards en chaîne sur des procédures et textes cruciaux pour la filière française.

### Anticipation de besoins inférieurs en crédits

Cette anticipation n'est pas fondée. Ni par une éventuelle sous-souscription des projets candidats : le foisonnement de projets hydrogène industriels est bien là. Ni justifié par des chiffres sur les montants d'aide qui seraient demandés : ces dimensionnements ont été travaillés en dialogue étroit avec les industriels, et des mécanismes similaires ont déjà été déployés aux Pays-Bas, au Danemark, au Royaume-Uni, et sont en déploiement en Espagne et en Autriche. Dans le cas positif où les demandes d'aides seraient effectivement plus efficaces que prévues, et qu'il faudrait moins de 692M€ pour déployer les 150MW de la 1<sup>ère</sup> tranche : il doit être ouvert par l'exécutif la possibilité d'utiliser l'enveloppe en finançant plus que 150MW. Ce choix se justifie amplement pour compenser une partie des retards pris au lancement du mécanisme.

### La réallocation des fonds

Il apparaît clair que ce montant vise uniquement à réallouer au Fonds chaleur les 400M€ perdus entre les budgets 2024 et 2025, et à alimenter le « fonds Barnier ». Si ces fonds sont en effet clés respectivement pour la décarbonation française et l'adaptation au changement climatique, et qu'ils doivent à ce titre être maintenus avec des budgets adéquats, il n'est pas acceptable que cela se fasse en mettant en péril une autre filière clé à la décarbonation et réindustrialisation des pays.